



# LES GÉANTS D'OR

**DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2025**  
**SAINT-PREST - TERRAIN DES GRAVIERS**

## INFORMATION RIVERAINS



**La commune de Saint-Prest sera traversée par  
le Trail et la Marche des Géants d'Or**

**Dimanche 13 septembre 2026**

Afin de garantir la sécurité de tous ses habitants et le bon déroulement des épreuves, la commune doit réglementer la circulation et le stationnement.

### **Interdiction de stationnement** **Arrêté A2026-099**

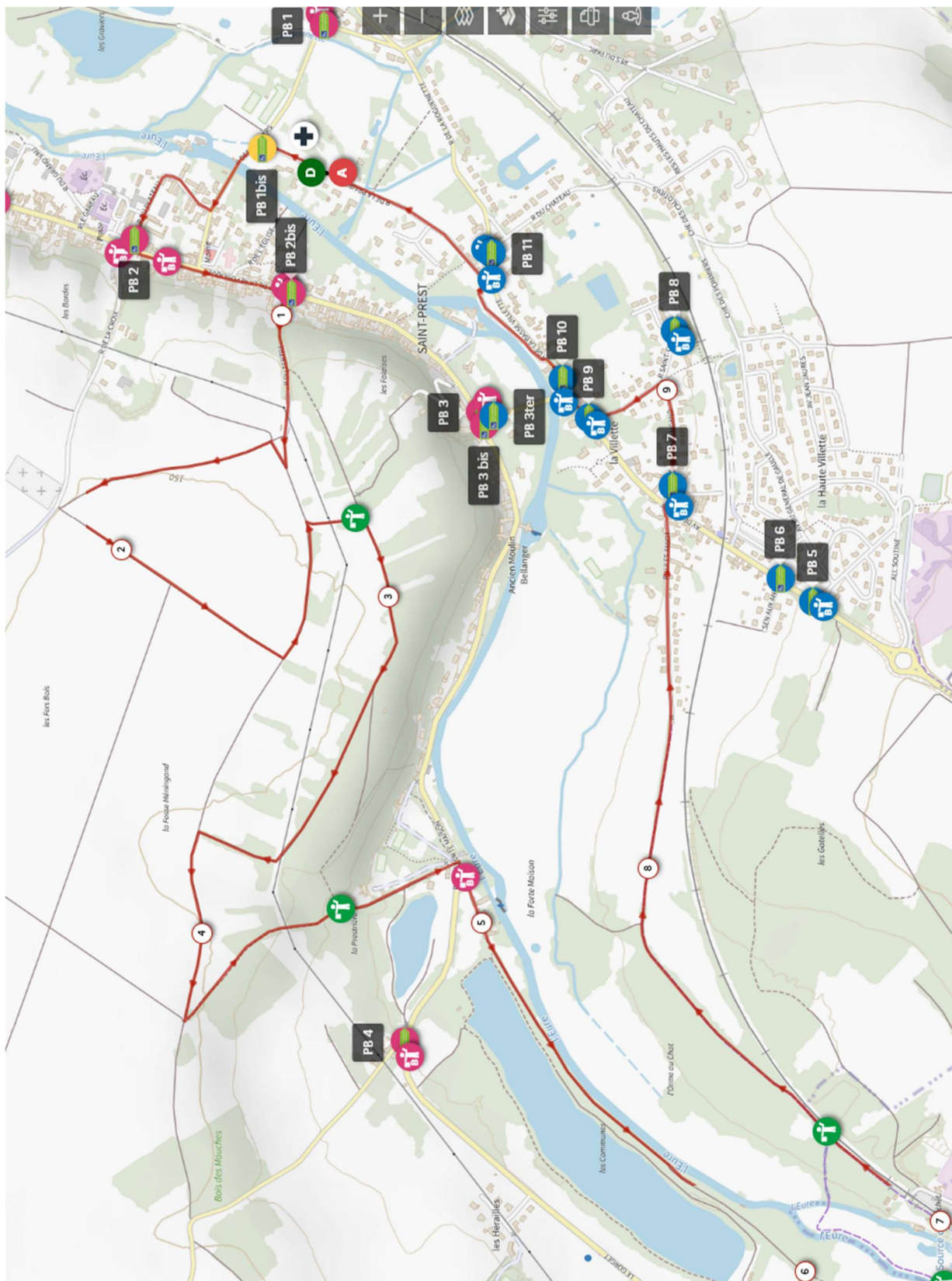
**Dimanche 13 septembre**  
**De 7h00 à 16h00**

- Rue des Graviers, de la Rue de la Poêle Percée jusqu'au pont
- Rue de la Prairie
- Rue de la République (entre le bar et la rue du Tertre)
- Rue Achille Méningand
- Rue Fontaine Bouillant
- Rue Jules Amiot

### **Interdiction de circulation** **Arrêté A2026-098**

**Dimanche 13 septembre**  
**De 9h45 à 13h00**

- Rue des Graviers
- Rue du Plateau
- Rue de la République du Pont des Falaises à l'angle de la Rue de la Croix,
- Rue Forte Maison, du pont des Falaises à l'angle de la Rue des Héraïlles (sauf pour les riverains)
- Rue Fontaine Bouillant
- Rue Jules Amiot
- Rue Achille Méningand
- Avenue de la Gare, à hauteur de l'avenue du Général de Gaule / sortie du lotissement de la Haute Villette, jusqu'au pont des Falaises, sauf pour les riverains qui seront réorientés vers le point de déviation le plus proche
- Rue de la Basse Villette
- Rue de la Roguenette
- Rue de la Prairie



**ARTICLE 4 :** Au cours de cette manifestation, des déviations seront mises en place par :

- la RD 134-12 direction Jouy
- la RD 134 direction Coltainville
- la RD 134-11 direction Oisème
- la RD 906 direction Berchères-Saint-Germain
- la RD 340-1 (rue des Hérailles) pour rejoindre la RD 906
- la RD 6 direction Champhol
- la RD 6, au niveau du Rond-Point du 16 Août 1945 vers l'Avenue du Général de Gaulle, (vers l'entrée du Lotissement de la Haute Vilette) Chemin des Pommiers, Chemin des Calotiers, Rue du Château, rue Saint Jean sur Eure.